Nations Unies E/2005/L.36

Conseil économique et social

Distr. limitée
22 juillet 2005
Français
Original: anglais

Session de fond de 2005
New York, 29 juin-27 juillet 2005
Point 7 h) de l'ordre du jour
Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions : groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains qui sortent d'un conflit

Projet de résolution présenté par le Vice-Président du Conseil, M. Agim Nesho (Albanie), à l'issue de consultations officieuses

Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau

Le Conseil économique et social,

Rappelant ses résolutions 2002/1 du 15 juillet 2002, 2003/1 du 31 janvier 2003, 2003/53 du 24 juillet 2003, 2004/1 du 3 mai 2004, 2004/59 et 2004/61 du 23 juillet 2004 et 2005/2 du 1er mars 2005, et sa décision 2002/304 du 25 octobre 2002,

Se félicitant des efforts de la Guinée-Bissau, en particulier du bon déroulement du premier tour des élections présidentielles, tenu le 19 juin 2005, comptant que le processus électoral se poursuivra dans la paix jusques et y compris la tenue du second tour des élections, prévu le 24 juillet 2005, et encourageant les efforts visant à consolider la démocratie et à améliorer la transparence et la bonne gouvernance,

Conscient du lien qui existe entre la stabilité politique et le développement économique et social en Guinée-Bissau,

Se félicitant du rôle positif et constructif du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau, qui aide le pays dans la poursuite de ses objectifs prioritaires de développement à court et à long terme,

Se félicitant également des efforts déployés par le Secrétaire général et son Envoyé spécial pour la Guinée-Bissau afin d'aider toutes les parties intéressées en Guinée-Bissau à mener le processus de transition dans le pays à une conclusion pacifique,

Reconnaissant le rôle joué par les partenaires de la Guinée-Bissau, qui aident le pays à rétablir l'ordre constitutionnel,

05-43598 (F) 250705 250705

1. *Prend acte avec satisfaction* du rapport du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau[1];

2. *Remercie* les pays qui ont fourni un appui technique et financier pour la tenue des élections présidentielles;

3. *Remercie également* les pays et organisations qui ont fait preuve de flexibilité afin d'apporter à la Guinée-Bissau un soutien budgétaire qui lui permette de faire face à ses besoins prioritaires, notamment par l'intermédiaire du Fonds d'urgence pour la gestion économique, prie les donateurs de maintenir leur soutien budgétaire pour aider la Guinée-Bissau à faire véritablement fonctionner l'État et, à cet égard, accueille avec satisfaction la décision du Programme des Nations Unies pour le développement de proroger le mandat du Fonds jusqu'à la fin de 2005;

4. *Accueille avec satisfaction* la recommandation formulée par le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1580 (2004) du 22 décembre 2004, en faveur de la création d'un fonds d'urgence alimenté par des contributions volontaires, dont la gestion serait confiée au Programme des Nations Unies pour le développement, afin de soutenir la planification et l'exécution de la réforme de l'armée, et remercie les pays et organisations qui ont fourni un appui technique et financier, notamment par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le développement, aux fins de la définition et de l'exécution des mesures de réforme de l'armée;

5. *Accueille avec satisfaction* le plan de l'équipe de pays des Nations Unies concernant l'élaboration d'une stratégie de transition pour le pays, et demande aux organismes des Nations Unies et prie tous les autres partenaires de contribuer à l'exécution des microprojets à effet rapide envisagés dans le plan;

6. *Demande* à tous les participants à la réunion des partenaires de la Guinée-Bissau, tenue à Lisbonne le 11 février 2005, de mettre en application les conclusions de cette réunion, en honorant notamment leurs propres engagements, et de manifester résolument leur appui à la table ronde des donateurs qui se tiendra au cours du dernier trimestre de 2005 et, à cet égard, encourage tous les partenaires traditionnels et non traditionnels à désigner, en prévision de la conférence, des donateurs chefs de file pour les différents secteurs afin de faciliter la coordination de l'assistance;

7. *Demande également* aux organismes des Nations Unies, en collaboration avec les institutions de Bretton Woods et d'autres donateurs multilatéraux et bilatéraux, d'aider la Guinée-Bissau à élaborer et à exécuter un plan global d'assistance technique qui soit centré sur les domaines prioritaires nationaux, en particulier sur les secteurs de l'administration publique, de la santé et de l'éducation;

8. *Encourage* la communauté internationale à trouver des moyens d'aider la Guinée-Bissau à renforcer les organisations de la société civile;

9. *Prie instamment* la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Fonds commun pour les produits de base, le cas échéant, et d'autres organismes compétents d'aider la Guinée-Bissau à formuler et à appliquer une stratégie globale de diversification économique;

---

[1] E/2005/70.

10. *Note* que le redressement, la reconstruction et la réorganisation après un conflit, y compris l'expérience des groupes consultatifs spéciaux, font partie des sujets abordés dans le cadre des discussions en cours relatives à la réforme de l'Organisation des Nations Unies;

11. *Juge* important d'éviter les chevauchements d'activités et le double emploi avec les mécanismes existants;

12. *Décide*, compte tenu de la situation actuelle de la Guinée-Bissau, de proroger le mandat du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau jusqu'à sa session de fond de 2006, étant entendu que la décision de renouveler ou non le mandat du Groupe sera prise à l'issue de l'examen par le Conseil du rapport du Groupe, qui devra être soumis au plus tard six semaines avant le début de la session de fond de 2006, et au vu de la situation qui règnera à ce moment-là en Guinée-Bissau.